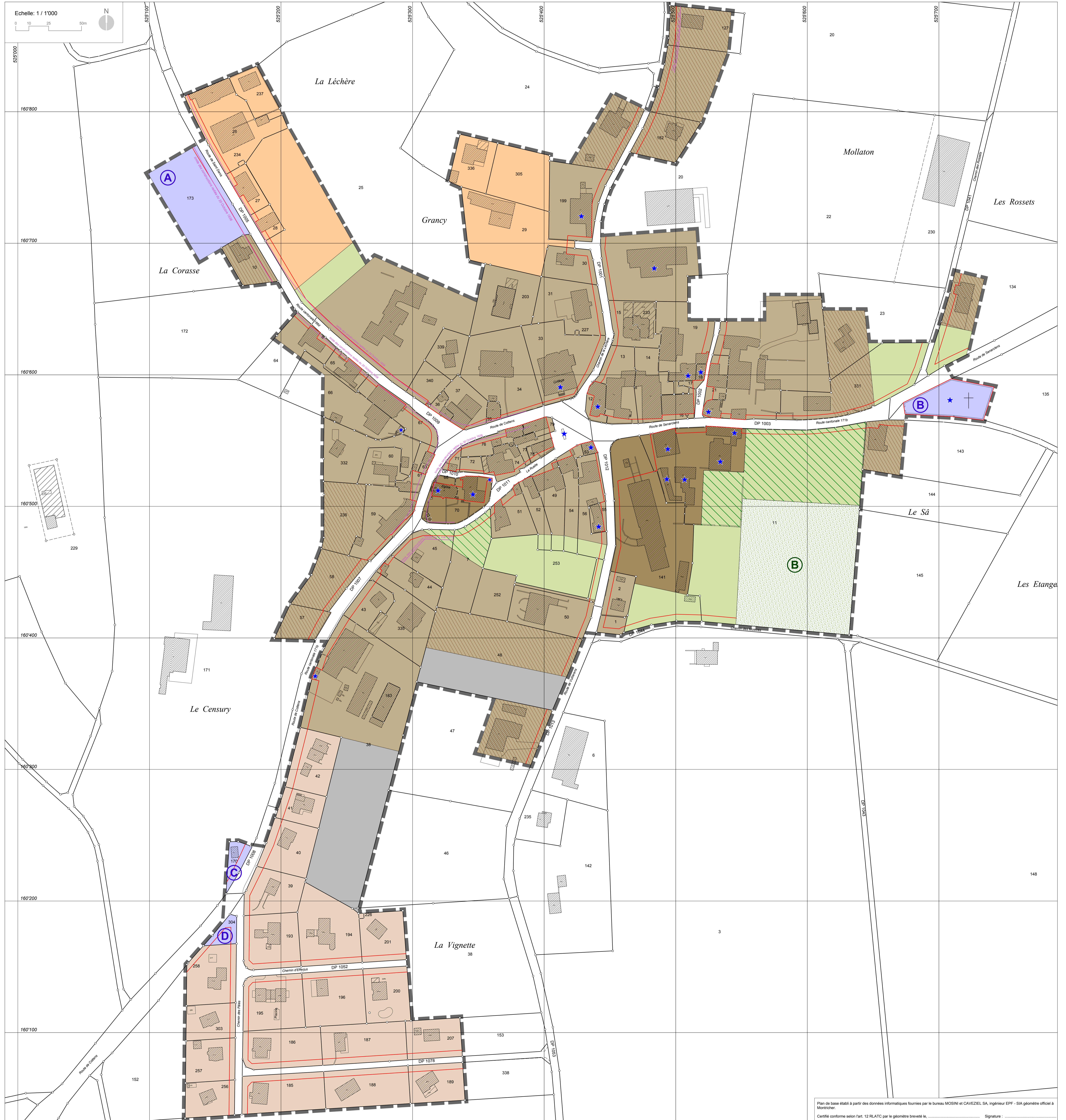


COMMUNE DE GRANCY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL



PLAN GENERAL D'AFFECTATION, SECTEUR VILLAGE
PLAN DE LIMITE DES CONSTRUCTIONS, SECTEUR VILLAGE

Approuvé par la Municipalité
 Grancy, le _____
 Syndic G. Devantay Secrétaire M. Hofer

Soumis à l'enquête publique du 01.11.2011 au 30.11.2011
 Soumis à l'enquête publique complémentaire du _____ au _____
 Au nom de la Municipalité Syndic G. Devantay Secrétaire M. Hofer

Adopté par le Conseil général Grancy, le _____
 Présidente A. Lodaï Secrétaire G. Chablot Brunet

Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le _____
 La Cheffe du Département _____

Dossier n° 1392

Version du (enquête publique) 23.09.2011
 Version du (enquête publique complémentaire) 09.09.2015

PLAREL LAUSANNE

Mis en vigueur le : _____

- LEGENDE**
- périmètre de la localité
 - zone village / restrictions d'usage
 - zone extension village
 - zone artisanale
 - zone de site construit protégé
 - zone d'installations (para-) publiques
 - zone de verdure / règle particulière
 - zone intermédiaire
 - zone agricole protégée
 - limite des constructions nouvelle
 - limite des constructions radiale
- INDICATIF**
- construction à valeur patrimoniale, note 1 à 3 (recensement architectural, 1997)

Plan de base établi à partir des données informatiques fournies par le bureau MOSINI et CAVEZEL SA, ingénieur EPF - SIA géomètre officiel à Montschier.
 Certifié conforme selon l'art. 12 RLATC par le géomètre breveté le _____ Signature : _____